

## **Portage des repas à domicile CHARTRE DE FONCTIONNEMENT**

### **Article 1- Bénéficiaires :**

Le service de portage des repas à domicile s'adresse ponctuellement (retour d'hôpital, maladie...) ou à long terme à toute personne âgée de plus de 60 ans ou toute personne reconnue handicapée. L'utilisateur doit résider sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq (*Oye plage, Guemps, Offekerque, Nouvelle Eglise, Vieille Eglise, Saint Omer Capelle, Saint Folquin, Nortkerque, Audruicq, Sainte Marie Kerque, Ruminghem, Muncq Nieurlet, Polincove, Recques sur Hem et Zutkerque*).

Le service est mis en place après un entretien préalable par téléphone ou à la Communauté de Commune de la Région d'Audruicq.

### **Article 2- L'inscription :**

Les personnes utilisatrices de ce service doivent :

- Prendre connaissance de la présente charte et en accepter les conditions.
- Remplir et restituer la fiche d'inscription.

### **Article 3- La commande :**

Deux exemplaires des menus proposés pour le mois sont remis à chaque utilisateur. Après avoir étudié et noté ses réservations mensuelles, l'utilisateur restitue 1 exemplaire à l'agent en charge du portage de repas et conserve le second.

Chaque jeudi les commandes sont envoyées à la société qui prépare les repas pour la semaine suivante. Il est possible d'ajouter et/ou d'annuler des repas en le signalant au plus tard le mercredi pour la semaine suivante (en informant directement l'agent chargé du portage des repas ou en appelant le 03.21.00.83.83). Tout repas non décommandé sera facturé sauf cas de force majeure.

Les cas de force majeure pouvant être pris en compte sont :

- pour l'annulation de repas, l'hospitalisation ou le décès de l'utilisateur.
- pour l'ajout de repas, le retour au domicile après sortie d'hospitalisation

Un délai de 48 heures reste toutefois nécessaire pour la prise en compte des demandes.

La quantité minimale de commande de repas est de 4 par période d'un mois

### **Article 4- Les repas :**

Chaque jour, 2 menus sont proposés. Possibilité est offerte de remplacer le plat garni. Un menu régime (sans sel et sans sucre) est également proposé.

Les repas sont composés :

- D'un potage
- D'une entrée
- D'un plat garni
- D'un fromage
- D'un dessert

Les repas sont conditionnés en barquettes individuelles adaptées au four micro-ondes.

### **Article 5- La livraison :**

Les repas sont livrés à votre domicile chaque matin, du lundi au vendredi entre 8h et 12h. Selon l'organisation de la tournée de livraison, celle-ci s'effectue de manière régulière pour chaque bénéficiaire sous réserve des impératifs de service et des impondérables liés aux conditions de circulation.

Il n'y a pas de livraison le week-end et les jours fériés.

Afin d'éviter de trop charger les réfrigérateurs un maximum de 2 repas par jour et par personne est livré. Ainsi, pour les personnes qui prennent un repas chaque jour de la semaine les repas du jeudi et du vendredi sont livrés le jeudi, ceux du samedi et du dimanche sont livrés le vendredi.  
En aucun cas, vous ne devez laisser vos clés à l'agent de portage.

### **Article 6- Conservation/Utilisation :**

Le service est assuré en liaison froide, ce qui signifie que le bénéficiaire doit à la réception des denrées, les entreposer dans un réfrigérateur. Ceci est nécessaire pour une totale garantie sanitaire. La remise en température peut s'effectuer par l'utilisation d'un four micro-ondes sans ôter les emballages, ou par l'utilisation d'un four traditionnel, de plaques chauffantes ou feux gaz après avoir déconditionné dans une poêle ou une casserole (une aide ou information pratique peut être apportée par un agent du C.I.A.S).

Les barquettes livrées portent une DLC (date limite de consommation). Toute barquette dépassant la date notifiée sur le couvercle, ainsi que celle ayant été une première fois réchauffée ou simplement ouverte, **ne doit en aucun cas être consommée ultérieurement.**

Le bénéficiaire s'engage à respecter les consignes de conservation (respect des dates, maintien au frais).

La fabrication, la chaîne de conservation, le conditionnement des denrées dans des emballages thermoscellés et jetables sont assurés par une société spécialisée. Le transport au moyen d'un véhicule adapté agréé par la Direction des Services Vétérinaires, est assuré par les agents du C.I.A.S dans le respect total de la législation en vigueur. **La responsabilité du Centre Intercommunal d'Action Sociale n'est plus engagée dès lors que les denrées ont été remises au bénéficiaire.**

### **Article 7- Facturation**

La facturation est mensuelle. Elle est envoyée par courrier postal. Le montant de la facture est déterminé par le nombre de repas livrés. Le paiement se fait par prélèvement automatique, ou à défaut, sous 30 jours selon les modalités indiquées sur l'avis des sommes à payer.

Le tarif unitaire du repas est de : **6€85 (valeur au 1 janvier 2024).**

La révision des prix des repas est faite une fois par an.

### **Article 8- Sécurité des agents :**

Les personnes bénéficiaires sont tenues d'assurer la sécurité des agents du service concernant les animaux et objets dangereux lors des livraisons.

### **Article 9 – Résiliation à l'initiative du CIAS**

I - En cas de défaut de paiement, les services du CIAS prennent contact avec l'utilisateur défaillant pour tenter de trouver une solution amiable dans un délai d'un mois.

Au-delà de ce délai, si aucune solution n'a pu être trouvée, le CIAS se réserve le droit de suspendre le service de portage, par courrier recommandé, jusqu'à régularisation complète des sommes impayées. L'utilisateur sera alors redirigé vers les structures alimentaires adaptées à sa situation.

II - Tout comportement inapproprié à l'égard des agents de portage fera l'objet d'un signalement, donnant lieu à une suspension immédiate du service, et pouvant conduire à sa résiliation définitive.

Je soussigné(e) ..... reconnaît avoir pris connaissance des dispositions exposées ci-dessus.

Fait à ....., Le .....

Signature :

Centre Intercommunal d'Action  
Sociale de la Région d'AUDRUICQ

Maison Rural 66 place du Général de  
Gaulle BP 4  
62370 AUDRUICQ  
Tél : 03 21 00 83 83

Approuvée par délibération n°5 du 15 décembre 2022